



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 05 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 29 novembre 2022

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 53
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Laurence GERBET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Françoise TENENBAUM	BOURGUIGNAT
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Madame Catherine HERVIEU pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET : ATTRACTIVITE

Consultation relative à une concession de service public pour l'exploitation du parc des expositions et du palais des congrès - Approbation du choix du concessionnaire et du contrat et autorisation du Maire à signer le contrat

Vu les articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.3100-1 et suivants et R. 3100-1 du Code de la commande publique,

Vu les articles L. 2121-12 et L. 5211-1 du Code général des collectivités,

Vu la délibération en date du 13 décembre 2021, par laquelle le Conseil Municipal s'est prononcé sur le lancement d'une procédure de concession de service public ;

Vu le rapport de la Commission de délégation de service public portant sur l'analyse des candidatures;

Vu le rapport de la Commission de délégation de service public portant sur l'analyse des offres initiales remises par les candidats ;

Vu le rapport du Maire établi conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, présentant les motifs du choix du candidat GL EVENTS comme attributaire du contrat, et adressé aux membres du Conseil Municipal le 16 novembre 2022 ;

Vu le projet de contrat de concession de service public ;

Vu la note explicative de synthèse.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le choix de retenir la société GL EVENTS comme concessionnaire pour la concession de service public relative à l'exploitation du parc des expositions et du palais des congrès ;

- **d'approuver** le contrat tel que résultant du processus de négociation ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à apporter, le cas échéant, des ajustements de détail au projet de contrat tel que résultant du processus de négociation ne remettant pas en cause des éléments substantiels de celui-ci ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à conclure tout acte nécessaire à la conclusion du Contrat ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat de concession de service public et ses annexes ;

- **d'autoriser** la prolongation de l'actuelle concession de service public dans l'hypothèse où un décalage des diligences de fin de procédure de passation la rendrait nécessaire, pour le temps nécessaire à l'exécution de ces diligences dans la limite d'une durée maximum de 45 jours et autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures en ce sens.

SCRUTIN POUR : 47

ABSTENTION : 4

CONTRE : 7

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN